

La Commission permanente et Indépendante des Droits de l'Homme de l'OCI (CPIDH) conclut sa 4^{ème} session

Djeddah, le 6 février 2014: La Commission Permanente et Indépendante des Droits de l'Homme (CPIDH) a tenu sa 4^{ème} session à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 2-6 février 2014. La session a été suivie par les représentants des Etats membres, les Etats observateurs, des fonctionnaires du Secrétariat général de l'OCI, ainsi que les médias.

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Iyad Ameen Madani, a ouvert la session et dans son allocution à l'occasion, il a de nouveau mis l'accent sur le rôle attendu de la Commission à renforcer les efforts des Etats membres dans la promotion et la protection des droits humains de leurs citoyens. Il a énuméré un certain nombre de défis que la Commission doit attaquer de front, en particulier la question de trouver un discours islamique qui enrichit le débat sur les droits humains, ainsi que de fournir le point de référence aux Etats membres pour s'acquitter efficacement de leurs obligations universelles des droits humains.

Le Président de la Commission, Ambassadeur Mohammed K. Ibrahim, a remercié le Secrétaire général pour ses observations de soutien et l'a assuré que la Commission était totalement conscient de ses responsabilités en tant que premier organe indépendant des droits de l'homme de l'OCI. À cet effet, le Président a promis que la Commission ferait de son mieux, pas seulement pour accomplir son mandat, mais également pour amener plus de respect vis-à-vis des dossiers des droits humains des Etats membres de l'OCI.

Lors de la session de 5 jours, la Commission et ses quatre groupes de travail ont délibéré en détail sur tous les points de son ordre du jour, y compris les violations des droits humains dans les territoires palestiniens occupés; les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les Etats membres de l'OCI; de même que les mandats spécifiques qui lui sont donnés par le CMAE, tels que l'Islamophobie,, l'impact des sanctions économiques unilatérales, sur les Etats membres; la situation de la minorité musulmane Rohingya et d'autres communautés musulmanes.

La Commission a également délibéré sur la question de sa relation avec les Institutions Nationales des Droits Humains et de la société civile, y compris les ONGs, et a décidé d'élaborer un cadre adéquat, au cours de sa prochaine session, pour assurer l'interaction avec ces institutions. La Commission a également invité tous les Etats membres de l'OCI à fournir à la CPIDH leurs cadres des droits humains juridiques, institutionnels et politiques, en rapport avec les points à examiner, afin de lui permettre d'établir une liste des meilleures pratiques à partager avec les Etats membres. La CPIDH a également exhorté les Etats membres de diligenter

la ratification du statut de l'Organisation de Promotion de la Femme de l'OCI, pour permettre sa mise en place rapide, au Caire.

À la fin de la session, la CPIDH a envoyé une lettre au Ministre des Affaires étrangères du Myanmar, exprimant son désir d'entreprendre une visite pour discuter la question des musulmans Rohingyas.

La Commission a également fait deux communiqués de presse importants sur les sujets de la lutte contre l'extrémisme au sein des pays de l'OCI, tout en appelant à mettre un terme à la pratique néfaste de la Mutilation Génitale Féminine (MGF), qui a coïncidé avec la Journée Internationale Tolérance Zéro pour la Mutilation Génitale Féminine, le 6 février.

Dans ses observations finales, passant en revue le travail lors de la session, le Président a souligné que la Commission a délibéré en détail, différentes préoccupations des droits humains des Etats membres de l'OCI, de même que la Oummah islamique. Il a déclaré que la Commission était engagée à faire de son mieux pour utiliser la richesse des valeurs et traditions islamiques pour nourrir une nouvelle culture des droits humains au sein et au-delà des frontières de l'OCI. Ceci aiderait à promouvoir les principes consacrés dans la Charte de l'OCI, concernant la bonne gouvernance, les droits humains et la dignité humaine, a-t-il ajouté.

Ambaye / KEITA